

<input checked="" type="checkbox"/> <b>Faculté des Lettres</b>	<input type="checkbox"/> <b>Faculté des Sciences et Ingénierie</b>
<b>Composante : UFR d'Histoire</b>	<b>Localisation : Sorbonne : 1, rue Victor Cousin 75005 Paris / Centre Clignancourt : 2, rue Francis de Croisset 75018 Paris</b>

Identification de l'emploi	
<b>Numéro de l'emploi : 418</b>	<b>Section(s) CNU : 22</b>
<b>Nature de l'emploi :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Maîtresse ou Maître de conférences</b> / <input type="checkbox"/> <b>Professeure ou Professeur des universités</b>	
<b>Article de recrutement : 26-1</b>	
<b>Etat du poste :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>vacant</b> / <input type="checkbox"/> <b>susceptible d'être vacant</b>	
Profil	
<b>Histoire sociale et culturelle de la France et de l'Europe au XIXe siècle des années 1850 aux années 1920</b>	
Titre et résumé du poste en anglais	
Social and cultural history of France and Europe in the 19th century (from 1850s to 1920s)	
Euraxess Research Field	
History	

Enseignement
<b><u>Filières de formation concernées</u></b> Licence, master, préparation aux concours d'enseignement
<b><u>Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement</u></b> Outre les enseignements généraux d'histoire de la France et de l'Europe dispensés notamment dans les deux premières années de licence, ainsi que dans le cadre de la préparation aux concours de l'enseignement, il s'agit de participer aux enseignements spécialisés d'histoire sociale et culturelle, tant au niveau de la L3 que du master. Il sera indispensable de participer à la vie collective de l'UFR et d'assumer les charges pédagogiques et administratives qui pourront être confiées.

Recherche						
Portant sur un ou plusieurs pays mais intégrant nécessairement une perspective internationale, les recherches de la candidate ou du candidat seront ancrées dans un second XIXe siècle qui peut s'élargir au début du XXe siècle. Elles devront s'inscrire dans les thématiques développées au sein du Centre de recherche en histoire du XIXe siècle (UR 3550), laboratoire commun aux universités de Paris 1 et Sorbonne-Université. Il est souhaitable qu'elles puissent s'intégrer à plusieurs axes afin de faciliter les approches transversales.						
<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Intitulé du laboratoire</th> <th align="center">Sigle (UMR, ...)</th> <th align="center">N°</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">Centre d'Histoire du XIXe siècle</td> <td align="center">UR</td> <td align="center">3550</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé du laboratoire	Sigle (UMR, ...)	N°	Centre d'Histoire du XIXe siècle	UR	3550
Intitulé du laboratoire	Sigle (UMR, ...)	N°				
Centre d'Histoire du XIXe siècle	UR	3550				

Exposition aux risques professionnels et zone à régime restrictif
<b>Exposition aux risques professionnels :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
<b>ZRR :</b> Vous êtes informé(e) que cet emploi est susceptible d'être situé dans une zone à régime restrictif au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal, et que vous ne pourrez pas être nommé(e) si vous n'êtes pas préalablement autorisé(e) à y accéder.

Contacts
<b>Recherche : Jacques-Olivier Boudon, <a href="mailto:jacques-olivier.boudon@sorbonne-universite.fr">jacques-olivier.boudon@sorbonne-universite.fr</a></b>



### Consignes à respecter

L'enregistrement de votre candidature et le dépôt des pièces de votre dossier se font exclusivement sur l'application GALAXIE du mardi 1<sup>er</sup> février 2022 à 10 heures (heure de Paris) au vendredi 4 mars 2022 à 16 heures (heure de Paris), accessible à partir du lien ci-après : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

**La procédure de candidature est entièrement dématérialisée – Aucun dossier papier ne sera accepté  
Aucune pièce complémentaire ne pourra être acceptée après la clôture du dépôt des dossiers de candidatures fixée au **vendredi 4 mars 2022** à 16 heures (heure de Paris)**

### Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les pièces ci-après, exigées par la réglementation en vigueur (arrêtés du 13 février 2015 modifiés), au format PDF :

- Pièce d'identité recto/verso avec photo lisible ;
- diplôme : doctorat, HDR, ou équivalent ;
- rapport de soutenance ou attestation indiquant l'absence d'un rapport de soutenance ;
- une présentation analytique : CV et présentation des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans votre présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;

#### **En cas de candidature :**

➔ au titre de la mutation : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou de maître de conférences, et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture des candidatures ;

➔ au titre du détachement : attestation récente, délivrée par l'employeur actuel, mentionnant l'appartenance à l'une des catégories visée à l'article 40-2 (MCF) ou 58-1 (PR) du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif aux statuts des enseignants-chercheurs et la qualité de titulaire dans le corps ou cadre d'emploi d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions ;

➔ au titre d'enseignant-chercheur exerçant une fonction d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un État autre que la France, et dispensé de l'inscription sur la liste de qualification : attestation récente délivrée par l'employeur actuel mentionnant le corps d'appartenance, la durée et le niveau des fonctions exercées ([comparaison des carrières des enseignants-chercheurs de pays étrangers](#)) ;

➔ au titre du 46-3 : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou de maître de conférences régie par le décret n° 84-431 modifié du 6 juin 1984 et la durée de service effectué conformément à l'article 46-3 du décret susvisé.

*Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.*

### Contact administratif

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service qui traitera votre dossier du point de vue administratif, à l'adresse : [lettres-drh-spe@sorbonne-universite.fr](mailto:lettres-drh-spe@sorbonne-universite.fr) ou [sciences-drh-concours-ec@sorbonne-universite.fr](mailto:sciences-drh-concours-ec@sorbonne-universite.fr)